

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

En vertu des articles L 2312-1 et suivants du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRE, il est organisé dans les communes de plus de 3500 habitants un débat sur les orientations générales du budget. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du BP.

Ce débat se déroule à partir d'une note de synthèse permettant d'assurer une information suffisante du Conseil municipal.

Les élus prennent acte de la tenue dudit débat par une délibération spécifique.

Analyse des résultats de l'exercice 2019

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2020 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2019 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **compte administratif** (conforme au compte de gestion du comptable).

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **un excédent de fonctionnement de : 402.243,36 €**
- **un excédent cumulé d'investissement de : 483.843,04 €**
(tenant compte de l'excédent reporté de 2018 : 526.793,80 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de 886.086,40 €

Explications des résultats :

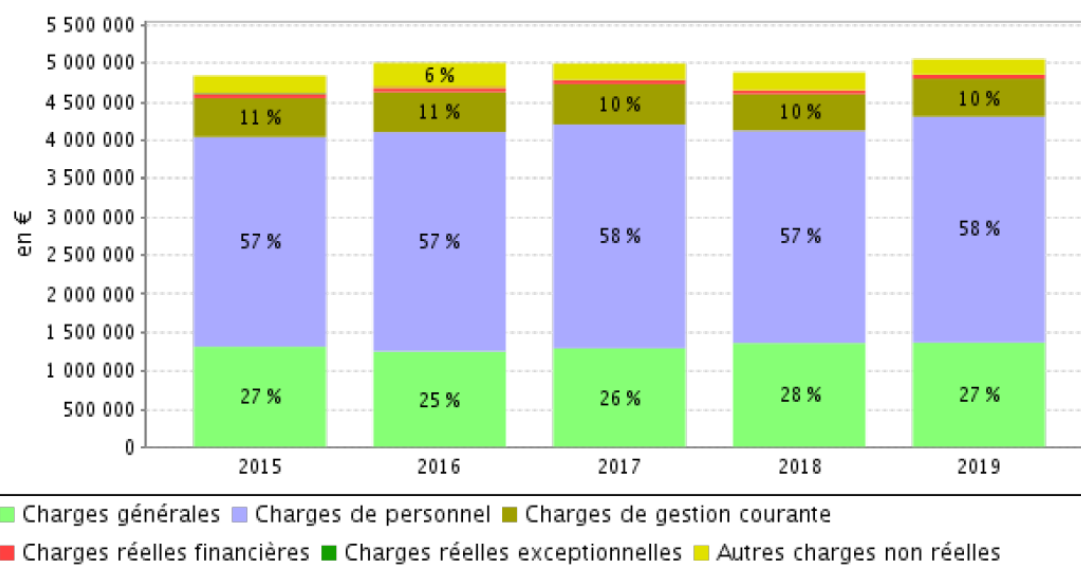
Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

5.227.950,87 €

soit une augmentation de 2.79% par rapport à l'exercice 2018.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(SOURCE DGFIP)

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

On retiendra pour le détail une légère hausse des charges à caractère général à **1.364.012,16€ (+0.54%** par rapport à 2018 avec + 7.339 €) dont les éléments significatifs sont les suivants :

En hausse

- Eau et assainissement : quasi stabilité. Une baisse de 18.000 € avait été constatée en 2018 par rapport à 2017.
- Gaz : - 6.737 €
- électricité (+ 15.000€) : retour au niveau de 2017 (qui cependant était en diminution par rapport aux exercices précédents) : Cette hausse doit être relativisée du fait d'un décalage de facturation de l'exercice 2018 sur 2019.
- Alimentation (cuisine centrale) : +10.600€ dus au développement des produits locaux et bios
- Entretien des terrains, arbres et haies (-25.000€) : pas de fertilisation des stades en 2019 (une année sur deux).
- Entretien et réparations bâtiments publics (+6.000€).

- Entretien des voiries (+24.000€).
- Entretien du matériel roulant (- 6.000€) : réparations importantes sur le tracteur-épareuse.
- Maintenance et prestations diverses (- 20.000€) : en 2018 réparations suite à épisode venteux des illuminations de Noël.
- Fêtes et cérémonies (- 4.500€)
- Réceptions (-3.500€).
- Frais de nettoyage (+7.000€) : optimisation des prestations de nettoyage externalisées pour les écoles primaires dans le cadre du nouveau marché mais qui trouve toujours sa compensation en dépenses de personnel.

CHARGES DE PERSONNEL (012)

Elles s'élèvent à **3.018.114,20 €** contre 2.872.175,21 € en 2018 soit une augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2018.

L'externalisation de l'entretien des écoles primaires et le non remplacement après départ à la retraite de 3 agents ainsi que les départs à la retraite fin 2017 et début 2018 d'agents remplacés par des personnes ayant logiquement moins d'ancienneté ainsi que la mise en disponibilité en mars 2018 du chargé de communication (remplacé en janvier 2019) et la mutation en septembre 2018 d'un policier municipal avait expliqué la baisse significative de près de 8% des dépenses de ce chapitre entre 2017 et 2018. Le remplacement du chargé de communication et celui de l'agent de police municipale sur l'année 2019 associés aux revalorisations du régime indemnitaire, promotions internes ou reclassements opérés sur cet exercice expliquent cette hausse.

Il convient également de tenir compte de l'intégration à ce chapitre, à compter de 2019, de la participation de la Ville au CNAS (15.000€).

Le niveau des dépenses sur ce chapitre reste cependant en deçà de celui de 2017.

La prime de fin d'année instaurée en 2018 représente pour 2019 un montant total de près de 25.000€.

AUTRES CHARGES (65)

484.416,93 en 2019, stables par rapport à 2018.

ATTENUATION DE PRODUITS (014)

Stable à 105.000€.

CHARGES FINANCIERES (66)

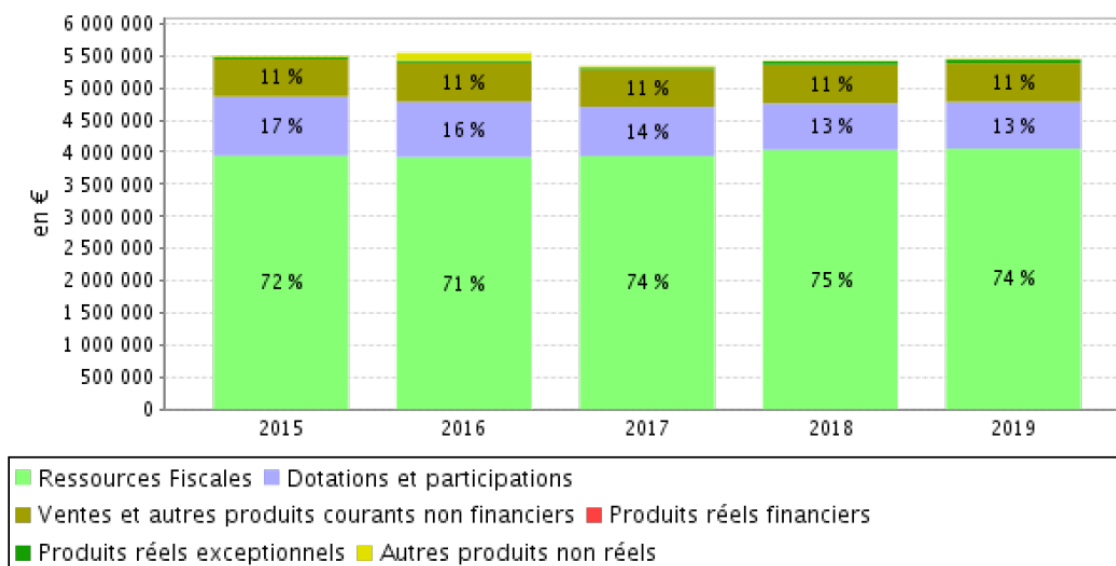
53.629,49€ contre 48.343,86 en 2018 due au nouvel emprunt contracté pour les travaux d'entrée de ville.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (042)

202.590,49 €

RECETTES :

5.630.194,23€

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(SOURCE DGFIP)

Une stabilisation avec une légère hausse de ces recettes malgré une énième baisse de de la DGF tombée à 35.069€ (contre 60.000€ en 2018), diminution qui vient s'ajouter aux 355.000€ perdus par la commune depuis 2014.

Les nouvelles recettes ont permis de compenser les pertes.

La répartition des droits de mutation à titre onéreux à 224.469,94€ reste à son niveau de 2018 (contre 169.771,69€ en 2017).

Les contributions directes ont progressé de 20.000€ en 2019 en raison de l'augmentation des bases et de l'arrivée de nouveaux foyers fiscaux puisque les taux communaux n'ont pas augmenté en 2019 comme lors des exercices précédents.

Les produits des services ont augmenté globalement de plus de 17.000 € (dont une hausse de 13.000 € pour les recettes périscolaires et restauration municipale).

Dans contexte budgétaire et financier toujours aussi difficile pour les collectivités territoriales, **la commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 402.43,36 €.**

Cet excédent constitue **l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2020** et sera versé à la section investissement en recettes avec couverture prioritaire de l'annuité d'emprunt (191.009,35€ pour 2020) qui doit réglementairement être couverte par des ressources propres.

DOB 2020

Section d'investissement :

Dépenses : 1.101.247,59 €

Recettes : 1.058.296,83 €

Ce qui donne, après le report de l'excédent cumulé de 2018 : 526.793,80€) **un excédent de 483.843,04 €**

Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 764.415,73 €
- En recettes de 404.149,00 €

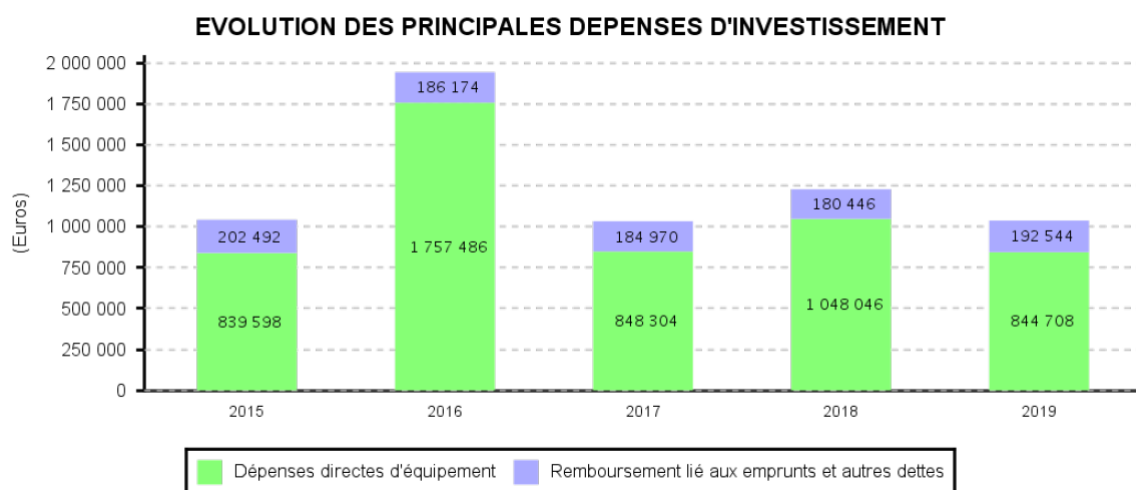
Résultat de clôture en investissement :

483.843,04 + 404.149,00 € - 764.415,73 € = 123.576,31 €

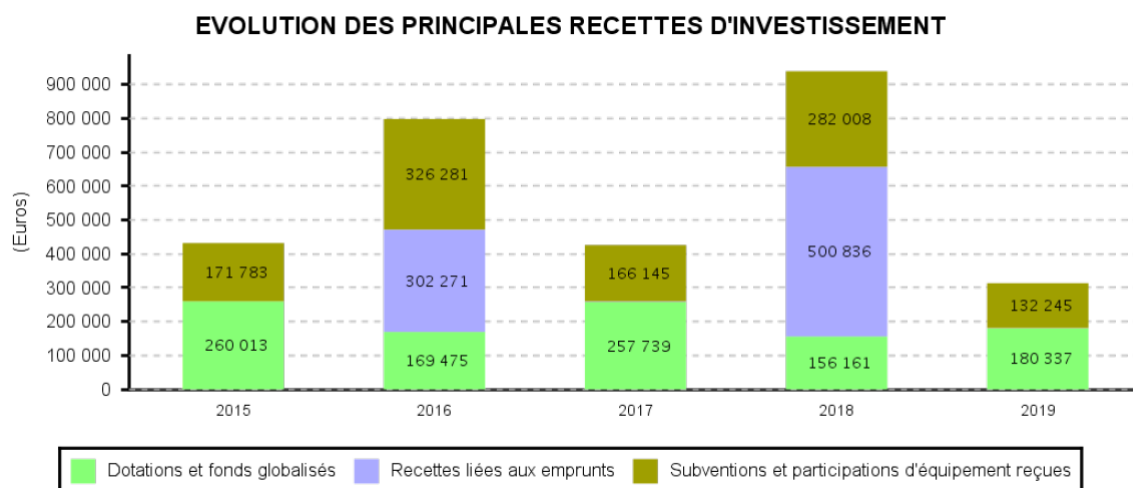
Le résultat définitif d'investissement est excédentaire de 123.576,31 €

Les principales dépenses en section d'investissement 2019 :

- Première part Camaret rond-point RD43 : 71.000 €
- Aménagement paysager du rond-point route de Violès : 12.000 €
- Travaux bâtiments scolaires et cuisine centrale : 139.000 €
- Travaux sur autres bâtiments : 132.000 €
- Travaux autres réseaux et voirie : 135.000 €
- Réseaux électrification, éclairage public (création, rénovation) : 21.000 €
- Poteaux incendie : 28.000 €
- Divers signalisation et mobilier urbain : 15.000 €
- Renouvellement matériel et outillages services municipaux et écoles :
76.000 €
- Véhicules : 25.000€
- Etudes, diagnostics, désamiantage et premiers travaux projet entrée de ville :
150.000 €

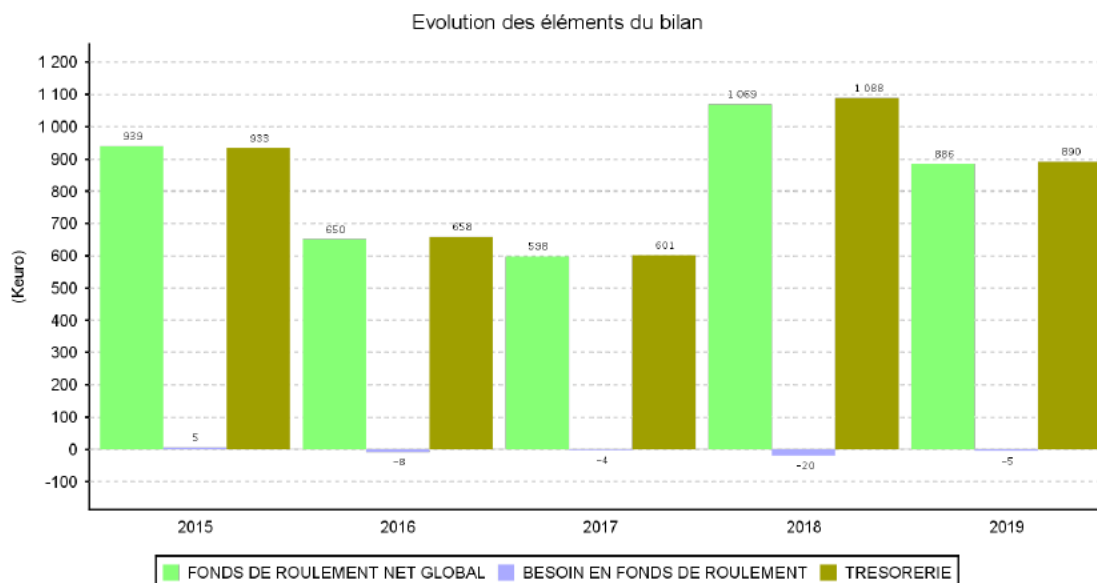


Les principales recettes en section d'investissement 2019 :



- 132.000 € de subventions pour différents projets (Etat, Région, Département).
- 110.000 € au titre du FCTVA
- 70.000€ (33.000€ en 2018) de taxe d'aménagement (permis de construire)
- 542.243 € : excédent de fonctionnement 2018
- 526.793 € : excédent d'investissement 2018 reporté.
- Diverses opérations d'ordre : 203.000 €

Bilan et équilibre financier



Le bilan retrace le patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en termes d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

ORIENTATIONS 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

L'objectif affiché pour 2020 reste la stabilisation de ces dépenses voire leur diminution malgré les aléas et les surcoûts liés à la crise du COVID 19 qui ont engendré des dépenses imprévues en ce début d'exercice. Cependant, des postes budgétaires ont été gelés durant le temps de confinement.

Il faudra notamment tenir compte :

- sur les dépenses d'eau et assainissement : d'un décalage de facturation 2019 reportée sur l'exercice 2020 comprenant une fuite important sous le bâtiment de l'école Mistral (un dégrèvement a cependant été demandé sur ce point).
- Des économies réalisées par le passage en LED de plusieurs sites communaux doit permettre de confirmer le niveau à la baisse des dépenses en énergie électrique qui devraient être aussi impactées à la baisse du fait de la fermeture de nombreux bâtiments et équipements municipaux.
- De la diminution par rapport à l'exercice 2019 des lignes alimentation et fêtes et cérémonies du fait de la crise du COVID19, du confinement et des mesures restrictives en termes de manifestations.
- Des dépenses supplémentaires liées à la crise pour les lignes fournitures d'entretien, petit équipement, vêtements de travail, entretien et réparation de bâtiments publics.

La commande publique continue d'être suivie de très près par le service finances-comptabilité, les chefs de service et la direction générale grâce à des outils de comptabilité analytique précis mis en place ces dernières années.

Le personnel communal (chapitre 012)

Les efforts de la collectivité devront se porter sur ce chapitre afin d'en assurer la stabilisation voire une diminution des dépenses en 2020 et maintenir que l'objectif de maîtrise sur la durée de ce chapitre.

Le non-remplacement d'un agent du service enfance-jeunesse après départ en retraite (réorganisation du service) et le non recrutement d'animateurs saisonniers durant les vacances de Pâques et d'été du fait de la crise COVID19 contribuera à la réalisation de cet objectif.

Il conviendra cependant de tenir compte des reclassements réglementaires, des avancements d'échelon et de grade, des promotions internes (un agent en catégorie A et un autre en catégorie B), des astreintes et des heures supplémentaires... ainsi que le versement en juillet de la prime de risque pour les agents ayant été particulièrement exposés durant la crise pour un montant global de 15.000 €.

Afin de pouvoir assumer l'ensemble de ces éléments, **un prévisionnel large de 3.250.000 € est prévu pour ce chapitre. L'objectif est d'être nettement en deçà de ce chiffre en fin d'exercice.**

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Quasi stable entre 2018 et 2019, ce chapitre devrait connaître une légère hausse en 2020 du fait de l'augmentation de la subvention obligatoire de la commune à l'école Saint Andéol passant de 42.000€ en 2019 à 60.000 € en 2020 du fait de l'intégration légale du coût des élèves de maternelle dans le calcul du forfait.

On notera la stabilité de la subvention communale au CCAS à un peu plus de 73.000€. Même chose pour la subvention au SDIS à près de 128.000€

Les subventions aux associations en légère hausse à près de 94.000€.

Les contributions aux divers syndicats : RAO, Syndicat mixte d'électrification... sont également stables.

Chapitre 014 : la contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait être stable autour de 105.0000 €.

Chapitre 66 : les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront stables à environ 55.000€.

Les dotations aux amortissements (dépenses de fonctionnement, chapitre 042) s'établissent à **211.000 €** mais elles trouvent par une opération d'ordre leur contrepartie en recettes d'investissement.

L'objectif reste donc de stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau de 5,5 millions d'euros.

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80%** pour la taxe sur le foncier bâti
- **57.11%** pour le foncier non bâti

La taxe d'habitation supprimée est compensée par l'Etat à hauteur du dernier taux votée en 2019 soit 8.30%.

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne proviendra que d'un effet base.

La recette fiscale 2020 devrait se situer aux environs de 1.88 millions d'euros.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais compte tenu de ce qui a été indiqué par le Projet de Loi de Finances 2020, la **DGF devrait encore baisser pour atteindre les 16.000 € et la DSR rester stable à 62.000€**

Le montant de **l'attribution de compensation** versé par la communauté de communes sera de **2.15 millions d'euros**.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales,...).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA)

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales

Ces trois dernières lignes devraient être en diminution cette année du fait de la crise du COVID 19 et de la fermeture subie de services municipaux (ALSH, crèche, cantine...).

Le produit des **loyers** (appartements)

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut estimer stable à 224.000,00 €.

On peut donc envisager des recettes de fonctionnement stables en prévisionnel à 5,5 millions d'euros malgré

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

Le chantier de requalification du bâti et de l'espace urbain de l'entrée de ville sera la pièce maîtresse des dépenses d'investissements pour cet exercice 2020.

En complément des restes à réaliser de l'exercice 2019 **dont 433.000€ pour les travaux sur le bâti d'entrée de ville**, il convient donc de prévoir les dépenses (TTC) suivantes :

- Travaux de ferronneries sur le bâti et ses abords : 36.500€
- Réalisation d'une fontaine de style provençal en pierre de Tavel : 21.800€
- Aménagement urbain et paysager : 420.000€

Mais également la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur des futurs logements et de la Maison des vins et des produits du terroirs (44.500€) ainsi que l'aménagement de cette dernière (50.000€). L'aménagement des logements sera inscrit lors d'une décision budgétaire modificative ou sur le BP 2021 selon l'avancement des autres travaux.

Parmi les autres grandes dépenses d'investissements à prévoir en 2020 :

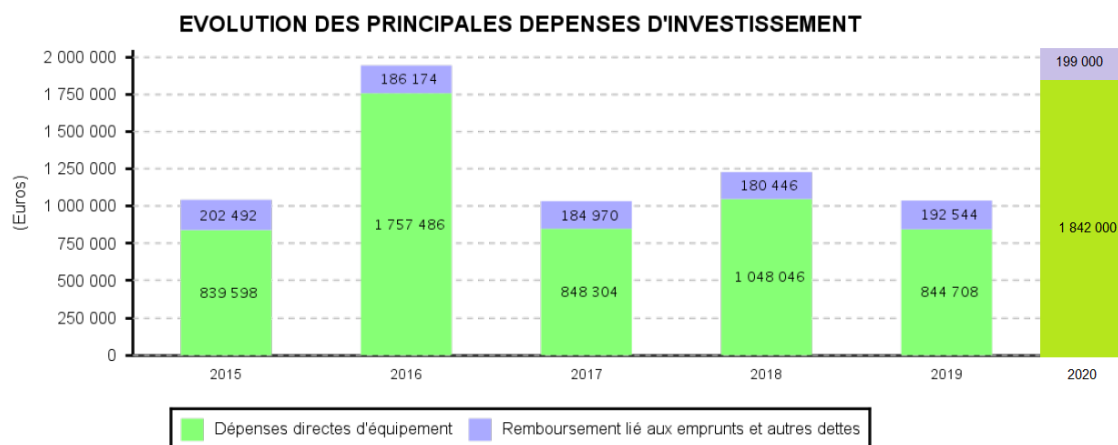
- Participation année 1 de la commune à la construction de la caserne de pompiers Camaret-Sérignan : 40.000€
- Aménagement communal du nouveau Rond-point de la RD43 : 16.200 €
- Remise aux normes de bornes à incendies : 25.000€
- Réfection toiture- isolation – éclairage – VMC climatisation (MOE + diagnostic et phase 1 des travaux) : 171.000€
- Acquisition d'un terrain Grande Rue (frais inclus) : 10.000€
- Rénovation logement Amandiers : 7.000€
- Mise en conformité électrique et alarme ERR et installation foot : 27.500€
- Aménagement cabinet médical avenue Fernand Gonnet : 15.000€
- Renouvellement matériel informatique et logiciel : 21.000€
- Divers mobiliers et matériel : 43.000€
- Reprises voirie, signalisation : 34.000€
- Eclairage public : 41.000€

Il faut aussi noter le montant prévisible de l'annuité en capital de la dette soit 170.000€.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites **au budget primitif 2020** devraient s'élever à **un peu plus 2 millions d'€**.

Un nombre important de demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées auprès de l'Etat, de la Région et du Département, une ou plusieurs

décisions modificatives compléteront les dépenses d'investissements pour les projets communaux.



(SOURCE DGFP) + PREVISIONNEL COMMUNE 2020

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat provenant de la section de fonctionnement soit **402.243,00€** et l'excédent d'investissement : **483.843,00€**
- **de la taxe d'aménagement** estimée prudemment à **60.000 €**
- de la recette due au titre du FCTVA: **115.000 €**.
- Une première part de la subvention du Département au titre de la contractualisation : **109.000,00 € a minima**.
- De la **participation de la CCAOP** aux travaux e de la Maison des Vins et des produits du terroir : **98.500,00€**
- **Du protocole d'accord suite au sinistre sur la charpente bibliothèque école Mistral** : **77.000,00€**
- Diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **193.000,00€ (dotations aux amortissements)**.
- **Le virement de la section de fonctionnement** (chap. 021) qui devrait avoisiner les **87.500,00 €**.

Plusieurs demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées auprès de l'Etat, de la Région et du Département, une ou plusieurs décisions modificatives viendront compléter les recettes d'investissement.

ANALYSE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31/12/2018 : **440 € par habitant** pour une moyenne de la strate de 762 € par habitant. *(Derniers chiffres connus au 26/02/2020)*

Dettes par année

	2017	2018	2019	2020
Dettes du Capital au 01/01/N	1 932 480.83 €	1 751 439.30 €	2 070 992.32 €	1 879 328.25 €
Capital à payer sur la période	184 970.57 €	182 009.50 €	192 893.93 €	191 009.35 €
Intérêts à payer sur la période	51 008.38 €	51 100.97 €	58 751.01 €	52 506.28 €
Taux moyen sur la période	%	%	%	%

Emprunts à taux variable

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin	Taux	Prochaines échéances	Index
DEXIA CL	400 000.00 €	108 788,58 €	01/01/2023	0.00 %	01/01/2020	Prog de voirie 2007 - 00702
	400 000.00 €	108 788,58 €				

Emprunts à taux fixe

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
DEXIA CL	152 449.02 €	22 056,79 €	01/01/2021	5,2100 %	01/01/2020	Aménag Centre ville - 01029
SG	600 000.00 €	311 478,96 €	06/08/2027	5.03960%	06/02/2020	Investiss CLSH-00708
SG	308 000.00 €	188 061,08 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2020	Structure Multi-accueil - 18226
CE	654 981.55 €	425 620,59 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2020	Structure Multi-accueil A2911
CREDIT AGRICOLE	205 000.00 €	154 700,01 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2020	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE	96 321.56 €	73 705,39 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2020	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE	500 000.00 €	478 841,65 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2020	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CAF	104 600.00 €	10 460,00 €	01/09/2020	0,0000%	01/09/2020	Plateforme Intergén -1009
CAF	62 500.00 €	12 500.00 €	01/09/2021	0,0000%	01/09/2020	Equip Crèche - 052011
CARSAT SUD EST	155 192.00 €	93 115,20 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2020	Plateforme Interg - 11009
	2 839 044,13 €	1 770 539,67 €				

TOTAUX	3 239 044,13 €	1 879 328,25 €
---------------	-----------------------	-----------------------

Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =
5630194,23 € - 5227950,87 € = 402.243,36 €

Encours de dette/CAF brute = 1.879.328 / 402.243,36 = 4.6

Notre dette peut donc être remboursée en 4.6 ans au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement. La commune se situe donc parfaitement dans la moyenne de la strate.